

Auxerre, le jeudi 02 juillet 2020



éducation
nationale
enseignement
supérieur
recherche



Le Principal

à

Mesdames et Messieurs les parents d'élèves de 3^{ème}

**Objet : Séquence d'observation en milieu professionnel
Niveau 3ème**

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du Parcours Avenir, les élèves des classes de 3^{ème} devront effectuer un stage en entreprise d'une durée de cinq jours durant la semaine du **lundi 23 novembre au vendredi 27 novembre 2020 (voire samedi 28 novembre selon les stages)**.

J'attire votre attention sur quatre points importants :

1) Le caractère **obligatoire** du stage en application des dispositions de l'article 8 du décret du 24 Août 2005.

2) **L'âge des élèves :**

Depuis le 1er janvier 2019, l'article L. 4153-1 du code du travail, modifié par l'article 19 de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 relative à la liberté de choisir son avenir professionnel, autorise les élèves de moins de 14 ans, des classes de quatrième ou de troisième, à effectuer leur séquence d'observation dans une entreprise régie par le droit privé. Ainsi tous les élèves de classe de quatrième et de troisième sont soumis à la même réglementation, quelque soit leur âge, pour effectuer leur séquence d'observation.

3) **La recherche du lieu de stage incombe aux élèves et aux familles.**

4) Le stage en entreprise représente aussi une **composante importante du Parcours Avenir** sur le niveau 3^{ème}

Des conventions de stage sont dès à présent à disposition des élèves sur le site du collège : <http://col89-denfert-rochereau.ac-dijon.fr/>).

Un rapport de stage sera à remettre par la suite au professeur principal (un document sera transmis aux élèves sur ce sujet). Des oraux de stage suivront début février 2021 permettant à votre enfant de s'exercer à la future soutenance des épreuves du Diplôme National du Brevet.

Je reste à votre disposition pour de plus amples informations et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Le Principal



F. Bourgoin

**COLLEGE
Denfert Rochereau**

**1, Boulevard
Denfert Rochereau
89 000 Auxerre**

Tél : 03 86 72 08 80
Télécopie : 03 86 72 08 86

Courriel : 0890006Y@ac-dijon.fr

Affaire suivie par
F. Bourgoin